



Projet éolien Eoljoux - Communiqué de presse du 24 février 2023

L'arrêt du 27 janvier 2023 du Tribunal Fédéral (TF) rejette le recours dans le cadre du projet Eoljoux. Il relève toutefois la possibilité de réaliser un parc éolien dans cette zone pour autant que tous les intérêts soient conciliés. Les Municipalités des communes du Chenit, de l'Abbaye et du Lieu prennent acte de cette décision qu'elles regrettent mais restent néanmoins déterminées à réaliser un projet éolien qui tiendra compte de la récente décision du TF. Dans le contexte énergétique très tendu, la réalisation d'un projet éolien à la Vallée de Joux en complément d'autres sources de production d'énergies renouvelables doit permettre à la Suisse en général et à la Vallée de Joux et au Canton de Vaud en particulier de bénéficier d'un mix énergétique optimal.

Après 17 années d'études, de discussions et de procédures judiciaires, le projet Eoljoux visant à produire autant d'électricité que la quantité consommée à la Vallée est finalement rejeté par le Tribunal Fédéral. Le TF relève notamment dans son arrêt, que « rien n'empêche les autorités cantonales de modifier le Plan Directeur Cantonal, s'agissant du projet Eoljoux, et d'y apporter les éléments nécessaires manquants, démontrant, le cas échéant, comment celui-ci pourrait être concilié avec les intérêts importants de protection de la nature et du paysage »

Ainsi, comme annoncé dans son communiqué de presse du 28 juin 2022, les Municipalités de la Vallée de Joux et la SEVJ ont décidé de poursuivre l'étude d'un nouveau projet Eoljoux-II. Ce projet tiendra bien évidemment compte des remarques mentionnées dans l'arrêt du Tribunal Fédéral ainsi que des craintes exprimées dans les oppositions et recours. Ce nouveau projet devrait comprendre 4 éoliennes au lieu de 7. La diminution de production due à la réduction du nombre d'éoliennes sera en partie compensée grâce à l'évolution technologique permettant d'avoir des éoliennes plus productives. Cette réduction du nombre de machines permettra également de s'éloigner de l'alpage des Petits Plats et de la zone occupée par les Grands Tétras. Il comportera également d'autres adaptations significatives concernant les impacts sur la nature et le paysage.

Cette étude va se poursuivre en étroite collaboration avec les autorités cantonales et fédérales afin de trouver une solution conciliant tous les intérêts majeurs en termes d'Energie et de protection de la Nature et du Paysage. Les Municipalités de la Vallée de Joux sont convaincues du bien-fondé d'un tel projet et des avantages qu'il apportera à la région tout en contribuant aux objectifs cantonaux et fédéraux de lutte contre le réchauffement climatique ainsi qu'à la sécurisation de l'approvisionnement hivernal.

Personnes de contact :

- Commune du Chenit, Olivier Baudat, Syndic, 079 610 95 45
- Commune de l'Abbaye, Christophe Bifrare, Syndic, 079 503 19 72
- Commune du Lieu, Patrick Cotting, Syndic, 079 439 44 65
- Société électrique de la Vallée de Joux SA, Alexandre Couvret, Directeur, 077 269 29 36
- Eoljoux SA, Grégory Gay, Chef de projet Eoljoux, 079 825 69 13